

Séjour été 2018

La Jaille Yvon (49)

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de Naissance : _____

Groupe (12 /15 ans)

Enfant adhérent CSC LAETITIA 2017-18
Parent adhérent CSC LAETITIA 2017-18
Enfant déjà venu hiver ou printemps 2018
1ère inscription aux activités vacances

oui non section : _____
 oui non section : _____
 oui non
 oui non

Repas spécifiques (sans porc, végétarien...)

Allergies alimentaires ou traitement médicamenteux nécessitant un PAI (protocole d'accompagnement individualisé)

.....
.....

Inscriptions limitées à 24 places. Le départ se fera dans la matinée et le retour en fin d'après-midi, de la Laetitia. Les horaires seront précisés ultérieurement.

Réservations séjour été

5 jours / 4 nuits	REGLEMENT
<p>Lundi 20 août Mardi 21 août Mercredi 22 août Jeudi 23 août Vendredi 24 août</p> <p>Base de loisirs de La Jaille Yvon (49)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accrobranche ✓ Stand-up Paddle ✓ Canoë-Kayak ✓ Jeu de piste ✓ Veillées ✓ Hébergement sous tente <p><input type="checkbox"/> Brevet de natation 50m et test d'aisance aquatique obligatoires</p>	<p>Barème en fonction du quotient familial (Justificatif de tarif à fournir attestation CAF, MSA ou avis d'imposition)</p> <p>QF de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Jusqu'à 309 : 60 € <input type="checkbox"/> de 310 à 592 : 120 € <input type="checkbox"/> de 593 à 800 : 185 € <input type="checkbox"/> de 801 à 1000 : 220 € <input type="checkbox"/> de 1001 à 1400 : 260 € <input type="checkbox"/> de 1401 à 1900 : 295 € <input type="checkbox"/> à partir de 1901 : 320 € <p>Tarif séjour :</p> <p>Adhésion annuelle 2018-19 (15€) :</p> <p>TOTAL A REGLER :</p> <p>Règlement possible en 2 fois, par chèque, espèce ANCV)</p> <p>Règlement 1 : Mode :</p> <p>Règlement 2 : Mode :</p>

MODALITES D'INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS 2018-19

Vacances d'été séjour 2018

1/ Adhésion à l'association

Pour inscrire vos enfants au séjour, vous devez vous acquitter de l'adhésion à l'association (15€ par enfant, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019).

2/ Le traitement des inscriptions au séjour

Vous pourrez déposer votre dossier dans la boîte aux lettres ou au secrétariat, sans attendre l'ouverture des inscriptions au centre de loisirs d'été. Il sera traité dans l'ordre d'arrivée.

Les dossiers incomplets et/ ou sans règlement ne seront pas traités.

Un dossier complet c'est :

- **Dossier famille complété et signé**
- **1 fiche sanitaire par enfant complétée et signée**
- **1 fiche d'inscription avec les dates souhaitées par enfant**
- **Un justificatif de quotient familial pour le tarif (attestation CAF, MSA ou copie du dernier avis d'imposition). A défaut le tarif maximum sera appliqué.**
- **Le règlement correspondant à l'ensemble des journées et à l'adhésion annuelle (15€ par enfant pour 2018-19)**
- **Un brevet de natation 50 m et un test d'aisance aquatique (à demander aux maître-nageur dans n'importe quelle piscine)**

Le règlement peut se faire en chèque, espèces et chèques ANCV. Il est possible de payer en plusieurs fois, nous devons avoir la totalité du règlement à l'inscription.

3/ Conditions de remboursement

Une annulation peut être remboursée, si nous sommes prévenus :

Avant le 30 juin

Sur certificat médical si l'état de santé ne permettait pas la participation prévue.

4/ Réunion d'info

- **Une réunion d'info est programmée le mardi 12 juin, à 19h à la cafétéria pour les familles inscrites, avec un temps pour les parents et un temps pour les jeunes.**

Morgane et Pierre (Direction du centre de loisirs)
Amélie, Sophie et les parents bénévoles (secrétariat et inscriptions)